

Mise en ligne : 12 mars 2015.  
Dernière modification : 25 février 2021.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## LES SOCIÉTÉS COLONIALES FRANÇAISES (et autres) À LA CÔTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE

(Société d'études coloniales de Belgique,  
*Recueil des sociétés coloniales et maritimes*, 1902)

[17-18] Banque coloniale de Belgique.

Siège social : Bruxelles, 59, avenue de la Toison-d'Or.

58 Téléphone 3594 Adresse télégraphique : Colobank.

Administrateurs : Arthur Morren, président ; Aug. Vanden Eynde, vice-président ; Adr. Hallet, administrateur-directeur ; Eugène Le Docte, *id. id.* ; Arthur Bolle ; Joseph Ciselet, Camille Ectors ; Louis Lambert.

Commissaires : MM. Hermans de Favereau, Félix Englebert, Herman Ciselet, Alfred Deleu. Directeurs : Hallet Adr. et Le Docte Eugène.

Bilan : 31 décembre. — Assemblée générale : dernier mardi de mai.

Constitution : 27 avril 1899.

Objet : L'étude et la mise en valeur d'entreprises commerciales et industrielles tant en Belgique qu'à l'étranger, notamment dans les colonies de tous pays.

Capital : 60.000 actions de capital de cent francs et 90.000 actions de dividende. Le capital pourra être porté à vingt millions par décision du conseil d'administration.

Répartition : 5 % à la réserve ; 5 % aux actions sur le surplus, 1 1/2 % à chaque administrateur ; 1/2 % à chaque commissaire ; le solde à partager entre les actions de capital et les actions de dividende. Toutefois, une partie de ce superbénéfice peut être affectée à la constitution d'un fonds de prévision ou réserve extraordinaire Ce fonds pourra être employé à l'amortissement des actions de capital, soit par tirage au sort, soit par rachat en Bourse. Les titres ainsi amortis vaudront comme action de jouissance.

Participations. Forges et aciéries néerlandaises à Terneuzen (Pays-Bas) ; Charbonnages, mines et usines de Cossoudarieff-Bairak (Russie), société anonyme établie à Bruxelles ; Société anonyme « La Haute Sangha », Paris ; Plantations Amparo à San-Thomé et produits coloniaux, à Bruxelles ; La M'Poko ; Société anonyme des établissements Congolais Gratry, à Lille ; Sultanats du Haut-Oubangui, société anonyme, à Paris ; La Kotto, compagnie coloniale du Haut-Oubangui, à Paris ; [Compagnie de l'Ouémé-Dahomey, à Paris](#) ; Compagnie coloniale de la Côte-d'Or, à Bruxelles ; Compagnie d'Orient (Société d'exploitation industrielle, commerciale et scientifique dans les pays d'Orient), Bruxelles ; Société anonyme des plantations coloniales du Bassin de la Luki, à Bruxelles.

[200] Banque du Sénégal.

Siège social : Saint-Louis. — Objet : Opérations de crédit et de banque au Sénégal, au Soudan, à la Côte occidentale d'Afrique. — Capital : Toutes les actions de la banque sont immatriculées à Saint-Louis. Le capital, porté à 600.000 fr. par un décret du 4 juillet 1888, est représenté par des titres de rente 3 % amortissable. — Exercice 1898-1899 : Le fonds de réserve statutaire a été élevé à 64.706 fr. 70. Après déduction des charges et dépenses diverses, les bénéfices ont été de 85.807 fr. 56. La mouvement

général des affaires de la Banque du Sénégal pendant l'exercice 1898-1899 a compris  
pour les escomptes, prêts et avances 2.010.629,85  
et pour les opérations de change 7.520.307,72  
Soit un total de 9.530.937,57

en augmentation de 857.880 fr. 37 sur l'exercice précédent, portant sur les opérations du change. Un dividende de 5 % l'an, soit 25 fr. a été distribué aux actionnaires. Au mois de mars 1899, la Banque du Sénégal a ouvert une agence à Rufisque, pour pouvoir plus efficacement prêter son concours au commerce local.

[200] Cie agricole au Dahomey.

Siège social : 7, rue Saint-Lazare, Paris. — Capital social : Deux cent quarante mille francs, divisés en 480 actions de 500 francs. — Gérant : M. A. Saudemont.

[200] Cie commerciale et agricole de la Casamance (en liquidation).

Siège social : Paris, cité d'Antin, 4. — T. 154-74.

[201] Cie des caoutchoucs de Casamance.

Siège social : 8, rue de Mogador, Paris. — Adresse télégraphique : Casamance-Paris. — T. 131-69. — Administrateurs : MM. Albert Cousin ; Albert Hattu <sup>1</sup> ; André Michelin. — Commissaire des comptes : M. Louis Mara. — Objet : 1° L'exploitation agricole, commerciale, industrielle et minière de la Casamance (Sénégal), et spécialement de territoires concédés par décret de M. le président de la République en date des 14 août et 26 décembre 1889 et du 20 août 1894 ; 2° l'exploitation et le développement des établissements commerciaux et agricoles, dont la Compagnie commerciale et agricole de la Casamance est propriétaire en Casamance et dont elle a fait apport à la présente société ; — 3° toute opération se rattachant directement ou indirectement à la création ou au développement de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et de l'exploitation minière en Afrique occidentale ; 4° l'exploitation et création de services de transports ; 5° toutes opérations relatives aux produits coloniaux, tant en Europe qu'en Afrique. — Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 100 fr., dont 2.500 actions d'apport et 2.500 souscrites en numéraire. — Parts de fondateurs : 5.000. — Répartition : des bénéfices ; 1° Un vingtième., soit 5 % pour constituer le fonds de réserve exigé par l'article 36 de la loi du 24 juillet 1867 ; 2° la somme nécessaire au paiement d'un intérêt de 5 % aux actionnaires, sur les sommes dont leurs actions sont libérées. Sur le surplus, il est attribué ; 10 % au conseil d'administration. Le reliquat appartiendra à titre de dividende, savoir : 50 % aux actions ; 50 % aux parts de fondateurs.

[201-202] Cie du chemin de fer de Dakar à St-Louis (Sénégal).

Siège social : 19, rue Cambacérès, Paris. — T. 259-06. — Adresse télégraphique : Railkar Paris. — Conseil d'administration : Président M. Édouard de Traz. — Membres : MM. Champouillon, Amiral Dumas-Vence, Kowalski, Pouyer, Vieuxtemps, [Maurice] Raabe. — Commissaire des comptes : M. Guyot. — Objet : Exploitation de la ligne du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis, concession avec avance du gouvernement de 12.680.000 fr. remboursables avec intérêt à p. c. — Capital social : Cinq millions quatre

---

<sup>1</sup> Albert Hattu : né le 20 janvier 1865 à Cambrai (Nord), ingénieur ECP, marié en 1898 à Suzanne-Emmeline-Louise Ballot. Représentant du groupe minier Léonino : administrateur de la Société des mines de Laurières, Haute-Vienne (1910), commissaire aux comptes de la Galicienne de Mines (concessions de Niedzieliska et Zarki en Galicie autrichienne), administrateur-secrétaire général de la Cie Centrale des mines et métallurgie et de la Cie des mines d'or du Châtelet (Creuse), administrateur des Mines d'or de l'Andavakoera (1928). Administrateur de la Cie agricole et sucrière de Nossi-Bé et de la Cie nosybéenne d'industries agricoles. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 juillet 1917 (min. Guerre) : capitaine d'artillerie au sous-secrétariat d'État aux fabrications de guerre, transports et combustibles. Avis de décès : *L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> avril 1935.

vingt-un mille francs, divisés en 10.162 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées, remboursables à 650 fr. en 98 ans, à partir de 1885. — Répartition des bénéfiques : Lorsque l'État sera remboursé de ses avances l'excédent du bénéfice sera réparti ; aux administrateurs 5 p. c., réserve légale 5 p. c. avec 508.100 fr. comme le maximum, le reste aux actionnaires.

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899

.....

[203] Société coloniale française de la côte de Guinée.

Siège social : Paris, rue des Bons-Enfants, 26. T. 246-79 — Administrateurs : MM. Dreyfus <sup>2</sup>, Vorlot [*sic* : *Francis Voillot*], Block [*sic* : *Bloch*], [Henri] Jeanson, Paraf. — Objet : Exploitation d'une maison de commerce notamment sur la côte de Guinée. — Capital : Un million six cent mille fr. en 3.200 actions de 500 fr. — Répartition : 5 % à la réserve légale. Sur le surplus 15 % aux administrateurs, 85 % aux actions.

[203] Société commerciale française du Haut Niger.

Siège social : 17, rue Faidherbe, Lille. — Administrateurs : Président : M. Eykman ; Membres : MM. Vieuille, Dubois, Rolez, P. Dubar. — Commissaire : M. J. Bernard-Perus. — Objet : La récolte ou l'achat et l'exploitation du caoutchouc et des autres produits du Soudan français, et tous les actes de commerce ou d'industrie se rattachant à cette exploitation. — Capital : Deux cent mille francs divisé en 400 actions de 500 fr. ; parts de fondateurs, 160. — Répartition des bénéfiques : 5 % réserve légale ; 5 % au capital versé ; 5 % pour former un fonds d'amortissement ; le surplus : part attribuée aux agents employés en Afrique ; le reste : 10 % au conseil d'administration, 40 % aux parts de fondateurs ; 50 % aux actions.

[203-204] Société des comptoirs et placers du Haut-Niger.

Siège social : Paris. — Objet : L'exploitation et la création dans les colonies françaises de l'Afrique occidentale, notamment dans la Guinée française et les cercles du Soudan qui lui sont rattachés, ainsi que dans tous pays limitrophes ou voisins, de comptoirs et agences pour la vente, l'importation et l'exportation de toutes marchandises et produits, plus spécialement pour la traite du caoutchouc et le commerce des bœufs, les opérations de banque, les transports maritimes, fluviaux et par terre ; toutes participations dans les entreprises ou sociétés ayant le même objet ; l'achat et l'exploitation de concessions ; l'organisation éventuelle de toutes missions ayant pour objet la recherche et l'étude des richesses minières ; elle pourra demander, obtenir, exploiter ou rétrocéder toutes concessions territoriales, agricoles, minières, etc. — Capital 250.000 francs, représenté par 2.500 actions de 100 francs. Il est créé en outre, 1.500 parts bénéficiaires de fondateur. — Répartition : 5 % pour la réserve légale ; une somme pour payer aux actionnaires 6 % du montant des actions. Sur le surplus, il sera prélevé 15 % à répartir entre le personnel en Afrique, 10 % à répartir entre les administrateurs et commissaires, et 15% pour servir à la constitution d'un fonds de prévision. Le restant des bénéfiques est réparti par parts égales, sur les actions et les parts bénéficiaires.

[204] Anciennement Comptoir africain de la Falémé,

Société en commandite par actions sous la raison sociale Abbona, Girard & Cie.

Siège social : Paris, rue Richer 20, 22. T. 149-00. — Administrateurs : MM. le comte de Montmort ; Arthur Savaété ; Cammaerts, Victor Roux, Ami Stirling, Charles Scelle,

---

<sup>2</sup> Probablement Camille Dreyfus, commissionnaire en produits indigènes à Grand-Bassam.

Ch. Le Picard (Eure), Napoléon Alker, Henri Noguès, Denis Thomas- — Objet : Exploitation en Afrique, dans la partie du Soudan arrosée par la Falémé, du comptoir commercial fondé en 1895 par la Société Abbona et Cie, approvisionné d'articles ou produits d'Europe destinés à être vendus ou échangés contre les produits du sol ou de l'industrie d'Afrique ; l'exploitation de toutes concessions des terrains obtenus et à obtenir dans ce but. — Capital : Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 15.000 actions de 100 fr. chacune. — Répartition des bénéfices : 5 p. c. pour constituer la réserve légale ; somme égale à 5 p. c. du montant libéré des actions à titre de premier dividende ; le solde est attribué, savoir : 10 p. c. au conseil d'administration qui en fera, comme il en jugera convenable, la répartition entre ses membres ; 5 p. c. au directeur commercial ; 25 p. c. aux parts de fondateurs, le reste aux actions.

[204-205] Société d'études et d'explorations au Soudan.

Siège social : Paris, rue de Hanovre, 4. Constitution : 8 mars 1899. — Administrateurs : MM. Théodore Berger <sup>3</sup>, Paul Daléas <sup>4</sup>, M. Eugène Lagache. — Commissaire : M. A[lbert] Lafargue. — Objet : l'Étude de toutes les affaires concernant l'Afrique Occidentale et spécialement le Soudan français ; recherches de tous minerais, l'obtention de toutes concessions, leur exploitation, la rétrocession desdites concessions ; l'achat de terrains, l'édification de constructions industrielles ou de maisons d'habitation, leur exploitation ou leur vente. L'exploitation de domaines agricoles acquis ou obtenus par concession. La vente et l'achat de tous produits et denrées. Les opérations d'importations ou d'exportation de toutes marchandises ou denrées. La création de toutes sociétés ayant pour but les opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières. — Capital : Le capital social est fixé à 4.000 actions de 100 francs chacune qui ont toutes été souscrites et libérées du quart. — Répartition : 1° 5 % pour la réserve légale ; 2° 10 % pour le Conseil d'administration. Le surplus ; 50 % aux actions ; 50 % à la part bénéficiaires. — Apports : En représentation de leurs apports, il est attribué à M. Eugène Lagache et à M. Albert Lafargue une part bénéficiaire qui pourra être divisée en 4.000 fractions.

[1901 (nov.) : reprise par la Société minière du Soudan français]

[205-206] Cie française de l'Afrique occidentale [CFAO].

Siège social : Marseille, rue Breteuil, 46. T. 629 — Succursales : Paris, rue de la Chaussée d'Antin, 38 ; Manchester, 10, Portlandstreet ; Liverpool, 6, Castlestreet. — Adresse télégraphique : Senafrica. Code : A B C et code particulier. — Administrateurs : Président : M. Michel Étienne Rodocanachi [1821-1901][adm. Société marseillaise de crédit], 10, allées des Capucines, Marseille ; Vice-président : M. Augustin Feraud, 13, rue Nicolas, Marseille ; Adm.-directeur : M. F. Bohn, 421, rue Paradis, Marseille ; Adm. délégué : M. Julien le Cesne, 38, chaussée d'Antin, à Paris ; MM. A. Rodrigues, 39, rue Montgrand, Marseille ; Ch. Thérye, 32, rue Grignan, Marseille ; Periclès Z̄arifi, 10, rue du Coq, Marseille ; I. Amigues, 163, avenue du Prado, Marseille ; E[dmond] Montamat, 32, rue Estelle, Marseille. — Commissaires des comptes : Louis Aubert, 19, rue du Loisir, Marseille. — Objet : Exploitation et développement d'établissements commerciaux et industriels sur les côtes d'Afrique. — Principaux comptoirs à la Côte occidentale d'Afrique : Saint-Louis. Dakar, Rufisque, Foundiougne, Casamance, Bissao, (Guinée

---

<sup>3</sup> Théodore Berger (1847-1900) : administrateur de la Banque impériale ottomane et vice-président du conseil d'administration du Comptoir national d'escompte de Paris, administrateur de la Régie des tabacs ottomans, du Port de Beyrouth, du Trust colonial portugais... Chevalier de la Légion d'honneur.

<sup>4</sup> Paul Daléas (Bagnères-de-Bigorre, 1849-Toulouse, 1919) : École des mines de Paris, il débute comme ingénieur de l'Association des propriétaires (1874-1876), puis directeur de la Société des mines de plomb argentifère de la Haute-Loire (1876-1879). Il effectue ensuite diverses missions à travers le monde, et devient administrateur de la Cie coloniale de Madagascar, son représentant à la Société des magasins généraux et entrepôts de Madagascar (à Tamatave) et à la Société des mines d'or de Soavinarivo.

portugaise), Gambie, Rio-Nuñez, Dubreka, Benty, Conakry, Sierra-Leone, Sherbro, Grand-Bassam, Lahou, Assinie. — Capital : 6.000.000 de francs, divisé en 2.000 actions de 500 francs entièrement libérées. Les titres sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Marseille. — Répartition : 5 p. c. à la réserve jusqu'au 1/10<sup>e</sup> du capital social ; 5 p. c. au capital versé ; le surplus : 15 p. c. au conseil d'administration ; 5 p. c. au personnel ; 80 p. c. aux actionnaires. — Dividendes : 1897 : fr. 40 ; 1898 : fr. 45 ; 1899 : fr. 50. — Bilan : 31 décembre. — Assemblée : en mai.

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899

.....

[206-207] Cie française des charbonnages de Dakar.

Siège social : 30, rue des Bourdonnais, Paris. — Administrateurs : MM. Francis-Formby Back, Jean Baptiste Jacquot, Frederick-William Manson, Thomas-Christophe Jordeson. — Objet : L'établissement et l'exploitation à Dakar d'un ou de plusieurs appontements ou pontons destinés à un dépôt flottant de charbon et d'eau douce pour le ravitaillement des navires à Dakar. L'achat et la manutention des charbons et eau douce, destinés à l'approvisionnement de ce dépôt.

La vente à Dakar et ailleurs, aux navires, chemin de fer et autres acheteurs, de tous charbons et eau douce. Et en général toutes opérations commerciales ou autres pouvant s'y rattacher. — Capital : cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr. entièrement libérées. — Répartition des bénéfices : 5 % pour constituer la réserve légale ; la somme dont, sur la proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire aurait autorisé le prélèvement pour la constitution d'un fonds de prévoyance. Le solde est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement aux actions par eux possédées.

[207] Cie française du Haut-Niger.

Siège social : Paris, rue de la Grange-Batelière, 13. — T. 287-99. — Administrateurs : MM. Brack, E. Alcan, A. Diehl. — Objet : Toutes opérations civiles ou commerciales, industrielles, minières, tous travaux et entreprises dans tous pays et spécialement l'Afrique occidentale. — Capital : 400.000 fr. en 800 actions de 500 fr. Parts de fondateur : 800. — Répartition : 5 p. c. à la réserve ; 5 p. c. de dividende aux actions ; l'excédent : 10 p. c. aux administrateurs ; une somme pour un fonds de prévoyance ; le solde : 50 p. c. aux actions ; 50 p. c. aux parts de fondateur.

[207] Cie française de Kong (Soudan français).

Siège social : 16, rue de Châteaudun, Paris, T. 107-09. — Adresse télégraphique : Kong. — Administrateurs : MM. Aug. Pellerin, Julien Halphen, L. Lévy, M[aurice] Terquem, G[ustave] Simonnet [adm. du Gabon (1886-1895)], Callot <sup>5</sup>, Ribière. — Commissaire des comptes : M. Paul Béraud. — Objet : Exploitation commerciale, industrielle et agricole à la Côte-d'Ivoire. — Capital : Deux millions cinquante mille francs divisés en 4.100 actions de 500 francs entièrement versés. Les titres sont au porteur ; 1.000 parts de fondateurs. — Répartition des bénéficiaires : 5 % à la réserve ; jusqu'au 10 m€ du capital social, 8 % au capital versé, soit 5 % pour intérêts et 3 p. c. à titre de 1<sup>er</sup> dividende ; le surplus : 15 % au conseil d'administration, 5 % aux employés ; du reste 1/2 aux actionnaires, 1/2 aux parts de fondateur. — Dividendes des trois dernières années : 30 francs. — Assemblée générale : juin.

---

<sup>5</sup> Probablement Félix-Ernest Callot (1840-1912), d'une famille de notables rochelais, ingénieur des mines, président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis (1870-1883), directeur de sociétés d'assurances, secrétaire du conseil d'administration de l'École Monge à Paris, dirigeant de sociétés sportives. Père de trois fils dont Tony (1880-1925) qui lui succéda au conseil de la Cie française de Kong.

[208] Société industrielle et commerciale du Soudan français.

Siège social : 8 *bis*, cité Tréville, Paris. T. 108-70. — Administrateurs : MM. Noël Pardon, Henri de Witte, de la Faille, Van den Bosch, le vicomte de Beughem, Teste, Bing, Rigard, le vicomte de Chauny <sup>6</sup>. — Commissaires des comptes : MM. Lagros de Longeron, Froment Curtil. — Objet : L'objet de la société est de tirer parti, soit industriellement soit commercialement, des richesses naturelles du Soudan français ; de créer et d'exploiter toutes routes, voies ferrées ou services fluviaux, de faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou de travaux publics en rapport avec son objet. — Capital : Le capital social est de un million quatre cent mille francs, divisé en 1.400 actions de 1.000 fr. dont 1.060 actions ordinaires et 340 actions privilégiées. — Répartition des bénéfices : 5 % réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; la somme nécessaire pour servir aux actions privilégiées l'intérêt à 5 % du capital versé. Le surplus : 1° 15 % à la constitution d'un fonds de prévoyance ; 2° 5% au conseil d'administration et 15 % pour être répartis entre le personnel de la société. Le surplus aux actions privilégiées actions ordinaires sans distinction.

[208] Société des magasins généraux du Bénin.

Siège social : 46, boulevard Magenta, Paris. — T. 219-72. — Président du conseil d'administration : M. Zoubet. — Directeur : M. Rigaud. — Objet : Exploitation de comptoirs commerciaux au Bénin. — Capital social : Cent mille francs, divisés en 200 actions de 500 francs.

[208] Société minière et commerciale de Satadougou.

Siège social : Paris, 20, rue Saint-Georges. — Objet : Opérations commerciales et minières en l'Afrique occidentale. — Capital : Deux cent et cinquante mille francs, divisés en 2.500 actions de 100 francs.

[208-209] Ouémé Dahomey.

Siège social : 17, rue St-Marc, Paris. T. 219-11. — Constitution : arrêté du 7 mars 1900. — Conseil d'administration : MM. A. Samson, président ; Henry administrateur délégué, A[chille] Delattre, Laplane et Duval. — Comité technique : MM. Hallet, Pineur, Palazut. — Commissaire des comptes : M. Beaucamp. — Objet : L'exploitation d'une concession comprenant une superficie d'environ 136.000 hectares, en bordure à l'Est de la colonie anglaise du Lagos, entre le 6° 55' et le 7° 20' de latitude nord et délimité : au sud par le 6° 55' de latitude nord, depuis son intersection avec la frontière anglaise, jusque vers l'ouest, en un point placé sous ce même degré de latitude, par environ 0° 14' de longitude est ; puis par une ligne partant du point ainsi déterminé et rejoignant le fleuve Ouémé à la hauteur du village de Zinion ; à l'ouest par l'Ouémé entre Zinion et Adégon et de ce point jusqu'à l'intersection du 7° 20' de latitude nord et de 0° 20' de longitude est par une ligne brisée à déterminer sur place dans un délai d'une année et passant par les villages d'Okou et d'Aissé : au nord par le 7° 20' de latitude nord entre les 0°20' et 0° 30' de longitude est. — Capital : 500.000 fr. divisé en 5.000 actions de capital. Il a été créé en outre 6.000 parts de fondateurs. — Redevances : de 1 à 5 ans, 1.000 fr. ; de 6 à 10 ans, 2.000 fr. ; de 11 ans à l'expiration de la concession 2.000 fr. 2° 15 % du revenu annuel de la société. — Cautionnement : 5.000 fr.

[209-210] Société des plantations de caoutchouc du Rio-Compony.

---

<sup>6</sup> Probablement le comte (et non *vicomte*) Gaston de Chauny. On le retrouve aux Gisements aurifères du Comoé et à la Cie française Niger-Lobi.

Siège social : Paris, rue de la Bourse, 2. — Constitution : 23 janvier 1900. — Administrateurs : MM. Crouan ; Binder et Tiébaud [Thiébaud ?]. — Objet : La plantation et l'exploitation du caoutchouc et de différentes plantes tropicales, telles que le caféier, kolatier, etc., etc., etc., sur une concession obtenue dans la Guinée française. La concession est située le long de la rivière Compony en aval de Kandiafara. Elle pourra également faire le trafic du caoutchouc et autres denrées soudaniennes des régions avoisinant la concession et tout autre commerce pouvant intéresser la société dans la région. — Capital : Le capital social est fixé à 400.000 francs divisé en 800 actions de 500 francs ; sur ces 800 actions, 600 ont été souscrites en numéraire et libérées de moitié. Les 200 autres actions entièrement libérées de la société ont été attribuées aux fondateurs en rémunération de leurs débours pour les explorations et leurs études. — Répartition : Sur le produit net, il est prélevé : 10 p. c. pour le fonds de réserve prescrit parla loi. Ce fonds de réserve cessera d'être obligatoire lorsqu'il aura atteint la moitié du capital social ; et devra être reconstitué au moyen du prélèvement ci-dessus, s'il venait à tomber au-dessous de cette moitié ; la somme nécessaire pour servir aux actionnaires un intérêt de 5 p. c. sur le capital dont les actions seront libérées. Le surplus sera réparti de la manière suivante : 10 p. c. pour le conseil d'administration ; les pourcentages dans les bénéfices alloués au personnel intéressé suivant le engagements faits par le conseil d'administration. La totalité de ces pourcentages ne pourra dépasser 10 p. c. ; le surplus aux actionnaires. [A.G.E., 24 février 1904 : dissolution.]

[210] Syndicat du Soudan français.

Siège social : 26, rue Richer, Paris. Administrateurs : MM. Prince, Estieu, Charles Expert-Bezançon, Hippolyte Suilliot <sup>7</sup>, Georges Hartmann ; Paul Kinsbourg. — Objet : Cette société a pour objet de faire, pour elle-même ou pour compte de tiers, des opérations commerciales, industrielles, financières et immobilières, tant dans l'ancien que dans le nouveau continent, et plus spécialement en Afrique et en France. — Capital : Le capital social, réduit de cent mille francs à soixante mille francs, a été porté ensuite à cent quatre-vingt mille francs, par l'apport du Syndicat français du Laos, par délibération du 10 juin 1898. — Il a été créé en outre 80 parts de fondateurs, sur lesquelles 40 parts attribuées à M. Tharel (fondateur), en représentation de son apport 40 autres parts remises à M. Eugène Béchet, représentant de la société en Afrique centrale.

[210-211] Cie des transports par automobiles au Soudan français.

Siège social : Paris, rue de Provence, 46. — Administrateurs : MM. Charles Laffitte, propriétaire, 13, avenue de l'Opéra ; Antonin Périer, propriétaire [directeur du *Figaro* (1879-1901), puis du *Gil Blas* (1903-1909). Voir Qui êtes-vous ? AOF-1924], 144, avenue des Champs-Élysées ; Eugène Aine, négociant, 1, place Vendôme ; Alfred Monprofit, négociant, 15, rue d'Assas ; Bernard Sales, propriétaire, 41, rue Notre-Dame-de-Lorette ; Charles Lefrère, avocat, 46, rue de Provence ; André Mévil, propriétaire, 112, boulevard Malesherbes à Paris. — Objet : L'exploitation de tous transports officiels ou privés par automobiles, dans la région du Soudan français, et notamment les transports entre le point terminus du chemin de fer partant de Kayes et les postes sur le Niger, ainsi que l'exploitation de tous services de transports accessoires. — Capital : 1 million de francs en 2.000 actions de 500 francs chacune, souscrites et

---

<sup>7</sup> Hippolyte Suilliot (Blois, 1838-Paris, 1900) : fabricant de produits chimiques 21, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie à Paris. Membre fondateur de la Société d'économie industrielle et commerciale (1888). Actionnaire du Syndicat français du haut Benito et de l'Afrique centrale (1890), administrateur du Syndicat français du Laos (1892) et de la Compagnie française de l'Afrique centrale (1893). Officier de la Légion d'honneur : vice-président de la chambre de commerce de Paris. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Président de la chambre syndicale des produits chimiques de Paris (*JORF*, 11 octobre 1897). Obsèques : *Le Journal des débats*, 21 octobre 1900.

libérées du quart. — Répartition : Sur les bénéfices nets : 1° 5 p. c. pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi ; 2° somme suffisante pour assurer le service des intérêts du capital à raison 5 p. c. ; 3° une somme qui sera proposée par le conseil d'administration et déterminée par l'assemblée générale pour être portée au crédit d'un compte spécial d'amortissement du matériel de premier établissement. Cette somme ne pourra jamais être supérieure à 20 p. c. des bénéfices nets restant libres après les deux premiers prélèvements ci-dessus, et elle cessera d'être prélevée lorsque le crédit de ce compte spécial d'amortissement aura atteint la moitié du prix d'achat de ce matériel de premier établissement ; 4° un fonds de prévoyance dont l'importance est fixée par l'assemblée. Le solde sera ainsi attribué, 10 p. c. au conseil d'administration ; 50 p. c. aux actionnaires ; 40 p. c. aux propriétaires de parts de fondateur.

LES SOCIÉTÉS COLONIALES FRANÇAISES  
A LA COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE.  
(*Recueil des sociétés coloniales et maritimes*, 1900)  
MODIFICATIONS

[490] Banque du Sénégal. (Voir page 200).  
En liquidation : liquidateur M. Nouvion. — Transformée en Banque de l'Afrique française.

[490] Société d'études et d'explorations au Soudan. (Voir page 204)  
En liquidation.

[490] Cie française de l'Afrique occidentale. (Voir page 205).  
Dividende : 1900 : fr. 55.

[490-491] Compagnie française des charbonnages de Dakar. (Voir page 206).  
Administrateurs : en remplacement de M. Jordeson, démissionnaire, et aussi pour compléter le conseil dans les limites fixées par les statuts, ont été nommés administrateurs : M. John Arthur Jones, négociant, demeurant à Cardif. et M. Hugh Watts, négociant, demeurant à Cardiff.  
Capital. — Le fonds social, primitivement fixé à 500.000 francs, a été élevé à 1.250.000 francs par délibération des assemblées générales des 6 juillet et 14 août 1901 par la création de 7500 actions nouvelles de 100 francs.  
Il est divisé en 12.500 actions de 100 francs chacune, émises contre espèces.

[491] Industrielle et commerciale du Soudan français. (Société) (voir page 208.)  
En liquidation. — M. G. Lecocq, liquidateur.

[491] Minière et commerciale de Satadougou. (Société) (voir page 208).  
Siège social : 164, rue de la Victoire.  
Capital : Il existe 6000 parts bénéficiaires.

SOCIÉTÉS COLONIALES FRANÇAISES NOUVELLES

II. — Sociétés coloniales françaises en Afrique.

[498] Société auxiliaire des industries africaines.  
Siège social : Bordeaux

[498-499] Banque de l'Afrique occidentale. Privilégiée. Transformation de la Banque du Sénégal. Autorisée par décret en date du 29 juin 1901.

Siège social : 78. rue de Provence, Paris. Succursale : à Saint-Louis. Agences : à Dakar et à Rufisque.

Administrateurs : MM. Émile Maurel, président ; Alexis Rostand <sup>8</sup>, vice-président ; Bobn ; Théodore Mante ; Gabriel Devès ; Nouvion, directeur.

Objet : Opérations de banque. Escompte et recouvrements. Prêts sur gage et sur marchandises. Comptes de chèques. Comptes courants. Ordres de bourse. Paiement de Coupons. Avances sur titres. Ventes de traites. Garde de titres. Opérations de change. Dépôts de fonds.

La Banque du Sénégal en liquidation a apporté à la Banque de l'Afrique occidentale tout son actif, à l'exception seulement de la partie des espèces en caisse qui pouvait être conservée par elle, à charge d'éteindre tout son passif, tels que ces actif et passif existaient au 30 juin 1901, et de manière que cet apport représente à cette date une somme nette de 900.000 francs (l'actif net de la Banque du Sénégal au 31 août 1900, date de la dernière situation connue, étant considéré comme représentant 900.000 francs).

La banque se trouve dans une situation analogue à celle de la Banque de l'Indo-Chine ; elle pourra émettre des billets de 1.000, 500, 100, 50, 25 et 5 francs, dont le montant ne pourra excéder le triple du capital social.

La Banque de l'Afrique occidentale son siège à Paris et pourra ouvrir des succursales dans cinq colonies : Sénégal, Guinée française, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Congo français.

Au début, elle se limitera au Sénégal, à Conakry et Cotonou ; ultérieurement, et en temps opportun, elle s'établira à la Côte-d'Ivoire et au Congo.

Capital : Le capital social est fixé à 1.500.000 francs, divisé en 3.000 actions de 500 francs. La Banque du Sénégal, actuellement en liquidation, reçoit, pour son apport, 1.800 actions entièrement libérées. Sur les 1200 actions à souscrire 600 actions ont été réservées par préférence aux anciens porteurs et au Comptoir national d'escompte de Paris ; Société Marseillaise, MM. Mante et Borelli ; Compagnie française de l'Afrique occidentale ; MM. Cyprien Fabre et Cie.

[499] Société commerciale de la Côte d'Afrique.

Siège social : 8, cours de Courgues, Bordeaux.

Objet : Exploitation de comptoirs à Dakar, Casamance, Conakry, Grand Bassam.

[499] Société d'études et d'exploration de la Volta. (En participation).

Capital : Mille parts au prix de 100 fr. 1 une. Le produit de ces parts doit être affecté aux frais généraux de la société.

Objet : Recherche de l'or sur des terrains dans l'Afrique occidentale.

[499-500] Compagnie d'exploration de la Côte-d'Ivoire.

Siège social : Paris, rue Saint-Marc, 17.

Administrateurs : MM. le comte Delamarre ; René de Bonand ; rentier, demeurant à Paris, avenue Henri-Martin, 29 ; le comte Bertrand de la Bourdonnaye, propriétaire, demeurant à Limesy (Seine-Inférieure), château d'Etainemare [*sic* : *Étennemare*].

Objet : Exploration de terrains aurifères ou miniers situés dans les terrains dits de la Côte-d'Ivoire, l'obtention de toutes autorisations et de tous permis de recherches,

---

<sup>8</sup> Alexis Rostand (1844-1919) ép. Gaudenie Guillermin. Musicien, auteur du livre « La musique à Marseille ». Directeur de l'agence de Marseille, puis administrateur-directeur général (1902), vice-président (janvier 1908) et président (juillet 1908) du Comptoir national d'escompte de Paris. Administrateur de la Compagnie française des chemins de l'Indo-Chine et du Yunnan (1901), de la Banque de l'Indochine (1902) et des Compteurs et matériels d'usines à gaz (« Compteurs de Montrouge »)(1909). En outre administrateur des Docks et entrepôts de Marseille.

l'obtention et l'exploitation de toutes concessions, de tous gîtes naturels de substances minérales et d'alluvions.

Toutes opérations financières, commerciales et industrielles ; toutes opérations généralement quelconques dans l'Ouest de l'Afrique ou ailleurs.

Capital social : 500.000 fr. représenté par 5.000 actions de 100 fr. chacune entièrement souscrites et libérées du quart. Le capital pourra être porté à 1 million de francs en une ou plusieurs fois par la création d'actions nouvelles, par décision unanime du conseil d'administration.

Répartition : Sur les bénéfices annuels il est prélevé : 5 p. c. au moins des bénéfices pour le fonds de réserve ; une somme qui sera fixée facultativement chaque année par l'assemblée générale pour former, s'il y a lieu, un fonds de réserve spécial. Le surplus des bénéfices nets sera réparti entre toutes les actions.

[501] Compagnie française des chemins de fer au Dahomey.

Siège social : Paris, 5, rue d'Antin.

Adresse télégraphique : Ghezo, Paris. N° du Téléphone : 4813

Administrateurs : MM. Renouard, Léopold, président, 48, avenue Bugeaud, Paris ; Thiébaud, Victor [CNEP], vice-président, 33, rue de Naples, Paris ; Borelli, Georges, directeur général, 25, rue Nicolas, Marseille ; Borelli, Octave, 152, avenue des Champs-Élysées, Paris ; Bougère, à Angers ; Carraby, Callixte [CNEP], 114, avenue de Wagram, Paris ; Goffin, 432, avenue Louise, Bruxelles ; Lebeuf, 13, rue Brederodre, Bruxelles ; Lebon, André, 2, rue de Tournon, Paris ; Mante, Théodore, 103, rue de La-Boétie, Paris ; Mante, Louis, 7, rue de l' Arsenal, Marseille ; Thys, (Colonel), 13, rue Prederode, Bruxelles ; Vagliano, Marseille ; Villars, Lucien, 5, avenue de l'Alma, Paris.

Objet : La construction de la superstructure et l'exploitation d'une voie ferrée au Dahomey de Kotonou à Tchaourou, avec embranchement de Pahou à Ouidah. La plateforme de la voie comme celle des stations sera faite par les soins de la colonie du Dahomey. La compagnie reçoit une subvention annuelle de 2.000 fr. par kilomètre de voie exploité ; elle reçoit en outre des concessions de terrains d'environ 300.000 hectares, répartis en trois lots diversement situés.

Capital : Huit millions de francs en 32000 actions de 250 fr.

Date de l'assemblée générale : 30 juin.

Date du bilan : 31 décembre.

[501] Société française de la Côte-d'Ivoire (Fraissinet et Cie).

Siège social : 2, place de la Bourse, à Marseille, succursale à Grand Bassam.

Objet : Exploitation d'un service de navigation entre Marseille et la Côte-d'Ivoire (Grand Bassam), ainsi que de comptoirs commerciaux et d'échange à Grand Bassam, Assinie, Bettie.

[502] Compagnie française des cafés Assiniens.

Siège social : Elima (Côte-d'Ivoire).

Objet : Exploitation d'une plantation de caféiers sur les bords de la lagune Aby (Côte-d'Or).

[503] Messageries fluviales du Sénégal

Siège social : Saint-Louis, Succursale : Devès et Chaumet.

11, rue Vauban, Bordeaux.

Objet : Transports sur le fleuve Sénégal.

[503] Compagnie des mines d'or de l'Arva.

Objet : Exploitations aurifères à la Côte occidentale d'Afrique.

Capital : 2.050.000 fr.

[503-504] Société minière de l'Afrique occidentale.

Siège social : Paris, rue Boudreau, 9.

Administrateurs : MM. Alfred Angeli, Henri Bousquet [de la Banque Gunzburg], Pierre d'Espagnat, de Gunzburg [banquier à Paris], John Hendriks, Bento y Vieira [de la Baoulé (Ivory Coast) Consolidated Mines ; se retrouve en 1903 avec H. Bousquet au conseil de la Kokumbo, en Côte-d'Ivoire].

Objet : la recherche, l'étude et l'obtention de concessions minières et autres, situées en une partie quelconque du globe et notamment dans l'Afrique occidentale, la mise en valeur des dites concessions et leur exploitation éventuelle, soit par elle-même, soit par la constitution de sociétés filiales, soit par l'union avec d'autres sociétés, sous quelque titre que ce soit ; toutes opérations immobilières, financières, industrielles et commerciales pouvant se rattacher aux objets ci-dessus.

Capital : 200.000 francs, divisé en 2.000 actions de 100 francs chacune, entièrement souscrites et libérées intégralement.

Il est créé 4.000 parts bénéficiaires, sans fixation de valeur nominale. Sur ces 4.000 parts, 2.000 sont attribuées au fondateur, M. d'Espagnat, en rémunération des études et travaux auxquels il s'est livré en vue de la constitution de la société, ainsi que de l'apport qu'il s'est engagé à faire à la société de tous permis, concessions ou contrats afférents à l'objet social dont il poursuit ou peut rechercher l'octroi. Les 2.000 de surplus reviennent aux propriétaires des 2.000 actions composant le capital social primitif, au prorata des actions possédées par chacun d'eux.

Répartition : Sur les bénéfices nets, il est prélevé : 5 p. c. pour la réserve légale ; un intérêt de 8 p. c. sur le montant du capital dont les actions sont libérées. Le surplus, après prélèvement de la portion des bénéfices que l'assemblée générale sur la proposition du conseil d'administration, jugera utile d'affecter à des amortissements ou réserves supplémentaires ; 10 p. c. au conseil d'administration ; 50 p. c. à toutes les actions à titre de dividende, et 40 p. c. aux parts bénéficiaires.

[504] Compagnie minière de la Côte-d'Ivoire.

Siège social : Paris.

Administrateurs : MM. Neumann, Razsovich, marquis Bonardi du Ménil et Schneider.

Objet : L'exploration de l'Afrique au point de vue commercial, industriel et financier et l'organisation de toutes expéditions dans les régions africaines ; l'étude, la préparation, la négociation et l'exploitation de toutes affaires agricoles, forestières, minières, industrielles, immobilières et commerciales ; l'achat, la vente, l'échange, la prise ou la donnée à bail ou l'exploitation de tout terrain et immeuble quelconque et leur mise en valeur ; l'obtention des gouvernements ou autorités quelconques de toutes concessions de terrains, mines, travaux publics, transports et autres, leur organisation et exploitation directe ou indirecte ; la création de toutes sociétés, compagnies ou associations quelconques se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, la fondation de toutes maisons de commerce, comptoirs, agences, établissements quelconques de factoreries et autres, le recrutement du personnel indigène et, en général, toutes entreprises d'exploration et de colonisation en Afrique. — Capital : Le capital social initial est de 125.000 francs, divisé en 1.250 actions de 100 francs entièrement souscrites et libérées intégralement.

[506] Société Niger-Soudan.

Siège social : Paris, 65, rue de la Victoire, succursale à Kayes.

Administrateurs : MM. Thalamas, Gauvin, Eckman.

Objet : L'exploitation des comptoirs déjà créés par la Société Pillet, Collas et Cie, ainsi que la création et l'exploitation de nouveaux comptoirs et agences de commerce dans les possessions françaises de la côte occidentale d'Afrique.

Les comptoirs déjà existants sont situés à Gonbeba, Bamako, Koulikoro, Bougoumi, Sikasso, Gemmé et Tombouctou.

Capital : 1 million 500.000 fr., divisés en 3.000 actions de 500 fr.

Il a été créé, en outre, 10.000 parts de fondateur ; celles-ci ont été attribuées aux apporteurs, ainsi que 1.000 actions de capital entièrement libérées.

[507-508] Syndicat Ouest Africain.

Siège social : boulevard Malesherbes, 83, Paris.

Administrateurs : MM. [Henri] Lippens ; [Pierre] de Vienne ; Pinel.

Objet :

1. L'exploitation de tous territoires en Afrique et dans les colonies françaises et l'organisation et l'expédition de toutes missions ayant cet objet.

2. La demande et l'obtention du gouvernement français et de toutes autorités provinciales ou locales quelconques, de tous permis d'exploitation, de recherche et d'exploration de toutes concessions de territoires, mines, travaux publics, transports, monopoles, leurs organisations ou exploitations directes ou indirectes.

3. La négociation et l'exploitation de toutes entreprises minières industrielles, agricoles, forestières, immobilières et commerciales.

4. L'achat, la vente, l'échange, la location ou l'exploitation de tous droits, de toutes concessions et de tous terrains ou immeubles quelconques et leurs mises en valeur.

5 Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Capital : Le capital social est fixé à deux cent soixante mille fr., représenté par 520 actions de 500 fr. chacune donnant droit, sans distinction, à une part égale dans l'actif social et les bénéfices.

Pour rémunérer M. Léon Delvaux de l'apport qu'il a fait, ainsi que des travaux personnels, démarches, auxquels il a pu se livrer pour arriver à la constitution de la société, et pour lui permettre de rétribuer les concours qui lui ont été donnés à la formation du capital de la société, il lui est attribué la totalité des parts de fondateurs créées à cet effet, qui lui seront remises pour la distribution en être faite, ainsi qu'il avisera, entre les personnes qu'il jugera avoir contribué d'une manière utile à la formation du capital de la société.

Répartition : 10. p. c. au conseil d'administration en exercice qui en fera la répartition entre ses membres comme il le jugera convenable

2. Un tantième proportionnel pouvant atteindre 5 p. c. à allouer soit au conseil d'administration à titre de supplément, soit au personnel de la société, suivant ce que décidera le conseil d'administration.

Les bénéfices restant après ces divers prélèvements seront attribués de la manière suivant :

1. 75 p. c. aux actionnaires.

2. Et 25 p. c. aux parts de fondateurs

---

## MAISONS DE COMMERCE

[raisons sociales en minuscules grasses baveuses : risques d'erreur]

[541]  
SÉNÉGAL

Assémat (J. frères) et Cie (Siège social : 1, rue des Réservoirs, Bordeaux). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tous produits. — Succursale : Rufisque

Buhan père et fils et Teisseire (Siège social : 9, cours de Gourgues, Bordeaux). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tous produits, vins. — succursale : Saint-Louis.

Cros (M.). (Siège social : Saint-Louis)

Baynac (Richard) (Siège social : Saint-Louis). — Genre d'affaires : tous produits, vins.

Delmas et Clastres (Siège social : 11, cours d'Alsace-Lorraine, Bordeaux). — Genre d'affaires : tous produits. — Succursales : Saint-Louis, Rufisque.

Devès et Chaumet (Siège social : 11, rue Vauban, Bordeaux). — Genre d'affaires : tous produits. — Succursales : Saint-Louis, Rufisque.

Maurel et Prom (Siège social : 8, rue d'Orléans, Bordeaux). — Succursales : Saint-Louis, Gorée, Dakar, Rufisque.

Maurel Fr. (Siège social : cours de Courgues, Bordeaux,). — Succursales : Gorée, Dakar, Rufisque.

Peyrissac (Ch.) et Cie. — Genre d'affaires : Huilerie. — Succursales : Saint-Louis, Dakar, Kayes.

Rabaud et Cie (Siège social : 2, place Michel, Bordeaux). — Succursale : Saint-Louis.

Vézia (Louis) (Siège social : Rufisque). — Genre d'affaires : exportation de graines d'arachides, vins.

[541-542]  
GUINÉE FRANÇAISE.

Devès et Chaumet (Siège social : 11, rue Vauban, Bordeaux — Nationalité française. Succursales : Conakry, Siguiiri, Kankan, Kouroassa. — Représentant : Launet.

Gautier et Cie (Siège social : 8, cours de Gourgues, Bordeaux). — Succursale : Conakry. — Représentant : Gautier.

Assémat frères et Cie (Siège social : 1, rue des Réservoirs, Bordeaux).. — Nationalité française. — Succursale : Conakry. — Représentant : Guiraud.

Ch. Piquerez (Siège social : 6, rue du Chasnot. Besançon). — Nationalité française. — Succursale : Conakry. — Représentant : Piquerez.

Terrilhon et Cie (Siège social : Clermont-Ferrand). — Nationalité française. — Succursales : Conakry, Boffa, Coyah, Manéah. — Représentant : Chevrier.

Prou-Gaillard (Siège social : Marseille). — Nationalité française. — Succursales : Conakry, Boffa — Représentant : Wilmart.

E. Chavanel (Siège social : 5, place Tourny, Bordeaux). — Nationalité française. — Succursale : Conakry. — Représentant : Bonhomme.

Ch. Maurel (Siège social : Pierrelon, Domaine du Pavillon, Gironde). — Nationalité française. — Succursale : Conakry. — Représentant : Cargue.

M. Binder (Siège social : 49, rue Ampère, Paris). — Nationalité française. — Succursales : Nuñez, Rio-Compony. — Représentant : Paroisse.

Tribolet — Nationalité française. — Succursale : Dubréka.

Merhumet [?] et Dubt. — Nationalité française. — Succursales : Conakry, Boffa.

Bruneau — Nationalité française. — Succursales : Kénindé, Dubréka.

Pelisse (Siège social : 19, rue Nicolo. Paris). — Nationalité française. — Succursales : Manéah, Dubréka

Maurez (Siège social : 106, rue Saint-Genès, Bordeaux). — Nationalité française. — Succursales : Siguiiri, Kankan — Représentant : P. Labastie.

Société du Syndicat français (Siège social : Paris). — Nationalité française. — Succursale : Kankan — Représentant : R. Lennex

Bergougnan et Cie (Siège social : Clermont-Ferrand). — Nationalité française — Succursales : Siguiiri, Kankan. — Représentants : Oger, J. Lormillon.

Robin (Ernest) (Siège social : Kayes). — Nationalité française. — Succursales : Siguiri, Kankan. — Représentant : G. Toureil.

Bapst et Mamet (Siège social : 34, rue Piat, Paris). — Nationalité française. — Succursale : Siguiri.

Fr. Colin et Cie (Siège social : Hambourg). — Nationalité allemande. — Succursales : Conakry, Dubréka, Coyah, Corrérah. — Représentant : Lusteck.

G. C. Pelizaeus (Siège social : Brème). — Nationalité allemande. — Succursales : Conakry, Coyah, Boké, Victoria, Domingbia, Mellacorée. — Représentant : Grève.

Paterson Zochonis et Cie (Siège social : 42, With-Wœrth, Manchester). — Nationalité anglaise. — Succursales : Conakry, Dubréka, Coyah, Pharmoreah, Dominghia, Forecarriah. — Représentant : Le Peton.

Pickering et Berthoud (Siège social : 42, Pachville Street, Manchester). — Nationalité anglaise. — Succursale : Conakry. — Représentant : Bedford.

Broadhurst fils et Cie (Siège social : 62, Princes-Street, Manchester). — Nationalité anglaise. — Succursales : Conakry, Corréra, Dubréka, Coyah, Victoria, Boké, Forécarriah. — Représentant : O'Connell.

Riff, Roth et Cie (Siège social : Zurich). — Nationalité suisse. — Succursales : Conakry, Dubréka, Manéah. — Représentant : Roth.

Egger. — Nationalité suisse — Succursales : Conakry, Bramaya.

Compagnie coloniale portugaise (Siège social : 6, rue du Canal, Anvers). — Nationalité belge. — Succursales : Conakry, Boké, Victoria. — Représentant : Urbain.

Dubréka Trading et ce Limited. — Nationalité belge. — Succursales : Conakry, Dubréka, Coyah, Corrérah, Conta. — Représentant : J. Ackermann.

General Mercantile et Cie Limited (Siège social : Anvers). — Nationalité belge. — Succursales : Conakry, Coyah, Guéméyééré. — Représentant : Delaet.

Cohen frères (Siège social : Tanger). — Nationalité espagnole. — Succursales : Conakry, Manéah, Moréhaya. — Représentant : A Cohen.

[543]  
DAHOMÉY

Mante frère et Borelli de Régis aîné (Marseille). — Nationalité française. — Genre d'affaires : vins, alcools et tous produits d'importation. — Comptoirs à Porto-Novo, Cotonou.

C. F. Fabre et Cie (Marseille). — Nationalité française. — Genres d'affaires : vins, alcools, tabacs et tous produits d'importation. — Comptoirs à Porto-Novo y Cotonou, Ouida, Grand-Popo.

Layet de Gastaud et Cie (Marseille). — Nationalité française. — Genre d'affaires : vins, alcools, tabacs et tous produits d'importation. — Comptoirs à Porto-Novo, Cotonou, Ouidah.

John Holt et Cie (Liverpool). — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : tissus, alcools, tabacs et tous produits d'importation. — Comptoirs à Porto-Novo, Cotonou.

Witt et Busch (Hambourg). — Nationalité allemande. — Genre d'affaires : tissus, alcools, tabacs et tous produits d'importation. — Comptoirs à Porto-Novo Cotonou

J. Walkden et Cie (Liverpool). — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : tissus, alcools, tabacs et tous produits d'importation. — Comptoirs à Porto-Novo, Cotonou.

J.-K. Victor et Cie (Hambourg). — Nationalité allemande. — Genre d'affaires : tissus, tabacs, produits divers (ne fait pas les alcools). — Comptoirs à Porto-Novo, Cotonou, Ouidah, Grand-Popo.

Ch. Ungebauer (Porto-Novo). — Nationalité allemande. — Genre d'affaires produits divers. — Comptoirs à Porto-Novo, Cotonou.

J. Armandon (Porto-Novo). — Nationalité française. — Genre d'affaires : épicerie et tous produits alimentaires. — Comptoirs à Porto-Novo, Cotonou.

J. Gros (Porto-Novo). — Nationalité française. — Genre d'affaires : épicerie et tous produits alimentaires. — Comptoirs à Porto-Novo, Cotonou.

Wolber et Zimmermann (Hambourg). — Nationalité allemande. — Genre d'affaires : alcools, tissus, tabac et produits divers. — Comptoirs Ouidah, Grand Popo.

Alhof et Medeiros **et Cie (Grand-Popo). — Nationalité allemande.** — Genre d'affaires : alcools, tissus, tabacs et produits divers. — Comptoirs à Ouidah, Grand-Popo.

D'Almeida Brother et Cie (Grand-Popo). — Nationalité indigène — Genre d'affaires : alcools, tissus, tabacs et produits divers. — Comptoirs à Ouidah.

E. Keutzler et Cie (Hambourg). — Nationalité allemande. — Genre d'affaires : alcools, tissus, tabacs, produits divers. — Comptoirs à Grand-Popo.

Liebeau et Witt (Hambourg). — Nationalité allemande. — Genre d'affaires : alcools, tissus, tabacs, produits divers. — Comptoirs à Grand-Popo.

[543-544]  
COTE D'IVOIRE.

Bordes (Charles). (Agent de maisons françaises) (Siège social : Assinie, Bliéron. — Nationalité française. — Genre d'affaires : vins.

Chaban et Gravière (Siège social : Grand-Bassam). — Genre d'affaires : vins.

Clinton J. et Cie. (Siège social : Assinié). — Nationalité américaine. — Genre d'affaires : vins, acajou.

Dandy (A.) (Siège social : 35, passage Saulnier. — Nationalité française. — Genre d'affaires : Tous produits. — Succursale : Grand-Bassam.

Domergue (Siège social : Grand-Bassam). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tous produits

Gabet, Claverie et Cie (Siège social : Bordeaux).

Hardling (Siège social : Sierra-Leone). — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : tout commerce, vins — Succursale : Grand-Bassam.

Imperial West African Cie (Siège social : Liverpool). — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : tous produits. — Succursales : Grand-Passam, Assinie.

Kling (R.W.) (Siège social : Londres). — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : tous produits. — Succursales : Jacquville, Addah, Grand-Lahou. etc.

Lucas frères et Cie (Siège social : Bristol). — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : tous produits. — Succursales : Grand-Bassam, Fresco, etc.

Morisson (Siège social : Assinie). — Nationalité indigène. — Genre d'affaires : vins (traitant).

Porquet (Paul) (Siège social : Assinie. — Nationalité française. — Genre d'affaires : vins. — Succursale : Grand-Bassam.

Philippart et Cie <sup>9</sup> (Siège social : 2, place Michel, Bordeaux, 52, rue Richer, Paris ; rue Colbert, Marseille). — Nationalité française. — Genre d'affaires : vins, commission, exportation. — Succursales : Assinie, Grand-Bassam, même maison au Sénégal.

Richmond (Siège social : Grand-Bassam). — Nationalité française. — Genre d'affaires : bois, vins.

Rider Son et Andrew (Siège social : Liverpool). — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : tout commerce, vins. — Succursales : Jacquville, Grand-Lahou, Fresco.

---

<sup>9</sup> Fernand Philippart (1870-1934) : ancien de Flers-Exportation, fondateur de la Grande huilerie bordelaise (1896), administrateur des Messageries africaines et de la Société industrielle africaine... , maire de Bordeaux (1919-1925). :

Woodin et Cie (Siège social : Liverpool). — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : tous produits. — Succursales : Sassandra, Dabou, etc.

---